

CAPA par apprentissage

Option : Travaux forestiers - Spécialité : Bûcheronnage



Le CAPA Bûcheronnage se prépare par apprentissage avec une alternance de 2 semaines au centre et 2 semaines chez l'employeur.

Une des priorités de l'établissement, au-delà de l'apprentissage des techniques d'abattage, demeure la mise en œuvre des procédures de sécurité.

Conditions d'admission

Soit :

- » être âgé d'au moins 15 ans et être issu au minimum d'une classe de 3^{ème} (de collège, ou de l'Enseignement Agricole),
- » être âgé d'au moins 16 ans et avoir effectué une année de CPA,
- » être titulaire d'un C.A.P.A. connexe.

Statut

Les élèves sont titulaires d'un contrat d'apprentissage donc salariés d'une entreprise. A ce titre ils perçoivent un salaire et ils ont droit à cinq semaines de congés payés annuels. Ils ne bénéficient plus en revanche des vacances scolaires.

Contrats d'apprentissage possibles avec l'Office National des Forêts.

Durée de la formation

» Pour les élèves issus d'une classe de 3^{ème} ou CPA :

2 années - 34 semaines (soit 1 190 heures) de cours - 58 semaines de présence chez le maître d'apprentissage (y compris les congés payés).

» Pour les élèves issus d'un C.A.P.A. connexe :

1 année - 16 semaines (soit 560 heures) de cours - 3 semaines de présence chez le maître d'apprentissage (y compris les congés payés).

Contenu

La formation est structurée en trois groupes d'enseignement :

- » Enseignement général : Français - Mathématiques - Physique/Chimie - Biologie - Sciences économiques et humaines - E.P.S.
- » Enseignement technique : Exploitation forestière - Botanique - Connaissance du milieu forestier - Sylviculture - Mécanique - Machinisme - Technologie - Dendrométrie - Législation forestière.
- » Enseignement pratique : Abattage - Façonnage - Simulateur d'abattage - Débardage...

Moyens mis en œuvre

Un enseignement dans lequel cours théoriques et stages pratiques alternent sur un rythme moyen de 15 jours au Centre suivis de 15 jours en entreprise. Un calendrier précis est remis en début d'année scolaire.

CAPA par apprentissage

Option : Travaux forestiers - Spécialité : Bûcheronnage

■ Evaluation et délivrance du diplôme

Le C.A.P.A. est un diplôme de niveau V délivré par le Ministère de l'Agriculture.

L'évaluation est effectuée par un examen final à l'issue des deux années de formation.

■ Débouchés

Soit une entrée dans la vie active :

- » Employé d'exploitation forestière,
- » Artisan bûcheron,
- » Bûcheron qualifié à l'O.N.F.

Soit la poursuite d'études :

CAPA connexe, Bac Pro Forêt, seconde professionnelle Nature, Jardin, Paysage, Forêt (cas où le jeune a besoin de renforcer son niveau d'enseignement général et technique avant de pouvoir demander une inscription en BAC Pro.).

■ Taux de réussite aux examens

Une moyenne de 87,8 % de réussite sur 5 ans, dont 100 % en juin 2013 (effectif : 8).